

Il y a fort longtemps (dans les années 1950) la ligne de crête du Barrage avait été rehaussée par la commune d'une vingtaine de centimètres à l'aide de profils métalliques en L (40x40) plantés verticalement sur la crête tous les deux mètres et destinés à tenir des planches (cette modification de la crête du seuil n'était pas conforme au droit d'eau accordé en \simeq 1887 par la Préfecture à la commune de Collias, lequel droit stipulait comme hauteur de crête 2,20 mètres, un point c'est tout. Mais bon, à la lecture des Archives départementales ce rehaussement n'a jamais été contesté par qui que ce soit).

Sous la mandature de Monsieur APARIS, Maire, certains de ces profils, tels des dagues rouillées, demeuraient plantés sur la crête verticalement !

Au surplus, dès qu'il y avait un peu d'eau de débordement au-dessus de la ligne de crête du seuil, ces profils métalliques ne se voyaient plus.

Régulièrement, des pêcheurs, baigneurs et canoéistes s'engageaient sur la crête à pied.

J'avais alors adressé un courrier à Monsieur APARIS pour le prévenir du danger que représentaient ces vestiges métalliques.

Monsieur APARIS a été très réactif, ne m'a pas répondu qu'il n'avait pas à entretenir la propriété de Madame GOUDET et/ou moi. Monsieur le Maire a aussitôt fait enlever ces profils métalliques afin que la sécurité des personnes soit assurée. C'est comme cela que les choses doivent fonctionner, de façon positive et surtout pas en catimini, sans explication aucune.

Aujourd'hui, les baigneurs, pêcheurs et canoéistes ne courent plus le risque de s'empaler après une glissade ou tout simplement un plongeon sur un de ces profils rouillés.

Nota : qu'un accident très grave ne se soit pas produit antérieurement sur un de ces profils métalliques, cachés et dressés verticalement comme ils l'étaient, cela relève du miracle.